

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE N°1

<b>Commune</b>	AUTREY-lès-GRAY	<b>Ecole (s)</b>	Pôle Educatif des 4 Vallées
<b>Date</b>	17/10/2022	<b>Horaire</b>	20h00
<b>Présents :</b>			
<b>Enseignants :</b> Mme JEANNOT (Adjointe), Mme DOUSSOT (Adjointe), Mme BREUILLARD (Adjointe), Mme BERNET (M2 Alternante), Mme MINY (Directrice)			
<b>Elus :</b> Mme LEBLANC (Présidente du Syndicat des Écoles nouvellement élue), M. MANDIGON (Maire de Poyans), M. DEMANGEON (Maire de Bouhans-et-Feurg), M. VAGNER (Maire de Lœuilley), Mme TODESCHINI (Maire de Fahy-lès-Autrey)			
<b>Représentants de parents :</b> Mme MOUSSU Sandy - Mme PAGANI Stéphanie - Mme RIGOLLOT Adélaïde Mme AUBRY Marine - Mme THIEBAUT Coralie - M. HERGAS Aurélien			
<b>Invités (associations, services médicaux,...) :</b> M. JORAND (DDEN), Mme BOUCHARD (Présidente de l'Association de Parents et Amis des Ecoles et Conseillère Municipale de Broye-lès-Loup et Verfontaine)			
<b>Absent(s) :</b> Mme BERGEROT (Maire d'Attricourt)			
<b>Absent(s) excusé(s) :</b> Mme FERRAND (IEN), Mme COLLIN (ATSEM Temps scolaire), Mme MUNIER (Agent d'animation Temps scolaire et périscolaire), M. NICOLE (Maire de Broye-lès-Loup et Verfontaine), Mme BOCKSTAHLER (Représentante de Parents), M. MENDEZ-VAQUERO (Vice-président du Syndicat des Ecoles), Mme DOUCHY (Représentante de Parents), M. SACCOMANI (Maire d'Autrey-lès-Gray)			

### Ordre du jour :

- Présentation du Conseil d'école
- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves
- Effectifs et répartition des élèves
- Règlement intérieur de l'Ecole
- Projet d'école
- Activités Pédagogiques Complémentaires
- Sorties pédagogiques et autres actions
- Prévision d'un éventuel cycle natation
- Association de Parents et Amis de l'Ecole/Marché de Noël

### Différents axes traités et conclusions d'actions :

*Accueil, remerciements, présentations et tour de table, excusés.*

#### 1) **Présentation du Conseil d'Ecole**

Rappel de la composition et du rôle du Conseil d'Ecole par Mme Doussot:

#### **Composition du conseil d'école :**

- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.
- Le maire et/ou le conseiller municipal chargé des affaires scolaires.
- Les maîtres de l'école.
- Le directeur, président.
- Le délégué départemental de l'Education nationale (D.D.E.N).
- L'inspecteur de l'Education nationale (I.E.N).

▸ Eventuellement les personnes chargées d'activités scolaires complémentaires ou extra-scolaires (**sur invitation**).

#### **Le rôle du conseil d'école :**

- vote le règlement intérieur de l'école,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,

- ▶ adopte le projet d'école proposé par l'équipe pédagogique,
- ▶ donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école : actions pédagogiques, activités scolaires, hygiène scolaire, composition des classes, les heures d'entrée et de sorties...
- ▶ présente toute suggestion sur les moyens alloués à l'école, sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des ouvertures de l'école (ex : organisation d'un service de garderie), sur le périscolaire, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants...
- ▶ donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- ▶ veille à la bonne intégration des enfants handicapés.

## 2) Résultats des Elections de représentants de parents d'élèves

Une liste a été constituée cette année.

Sont élus pour l'année 2022-2023:

Titulaires : Mme DOUCHY Annabelle - Mme MOUSSU Sandy - Mme PAGANI Stéphanie - Mme RIGOLLOT Adélaïde

Suppléants : Mme AUBRY Marine - Mme THIEBAUT Coralie - Mme BOCKSTAHLER Audrey - M.HERGAS Aurélien

Nombre d'électeurs : 124

Liste : 100%

Nombre de votants : 89

Suffrage exprimé : 86

Bulletins blancs/nuls : 3

- 71, 77% des parents ont voté : meilleur pourcentage de votes comparé à l'année dernière et qui reste dans la moyenne des années précédentes (63,5% en 2021, 75% en 2020, 79,55% en 2019, 67,33% en 2018).

-Elections faites exclusivement par correspondance depuis 2 ans, approuvée par le conseil d'école.

Proposition faite de poursuivre ce mode de scrutin.

Vote du scrutin par correspondance à l'unanimité.

## 3) Effectifs et répartition des élèves

Lecture du tableau ci-dessous :

Lecture du tableau ci-dessous : Les effectifs sont en nette hausse depuis juin 2020 :

-au 05/06/2015 : 69 enfants étaient inscrits

-au 01/09/2015 : 64 enfants étaient inscrits

-au 01/09/2016 : 57 enfants étaient inscrits

-au 01/10/2017 : 64 enfants étaient inscrits

-au 03/09/2018 : 67 enfants étaient inscrits

-au 11/06/2019 : 65 enfants étaient inscrits

-au 15/10/2019 : 58 enfants étaient inscrits

-au 04/02/20 : 60 enfants étaient inscrits

-au 23/06/20 : 57 enfants étaient inscrits

-au 13/10/20 : 68 enfants étaient inscrits

-au 23/02/21 : 76 enfants étaient inscrits

-au 22/06/21 : 78 enfants étaient inscrits

-au 18/10/22 : 81 élèves étaient inscrits

-au 17/10/22 : 86 élèves sont inscrits

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Autrey-les-Gray	2	2	3	5	2	2	5	4	1	26
Bouhans-et-Feurg		3		3	3	4	1	3	2	19
Broye les Loups/Verfontaine		1	1	1		1	2	2		8
Fahy-les-Autrey		1	2	1			1	1	1	7
Loeuilley			1			1	2	1		5
Poyans		3	1	1	2	2		1	1	11
Nantilly		2		1		1				4
Auvet		1								1
Mornay				1						1
Gray						1				1
Champlitte						1		2		3
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>86</b>

En rouge : 10 élèves qui ne font pas partie du regroupement

La répartition des élèves dans les classes est la suivante :

- 23 élèves de TPS-PS-MS dans la classe de Mme DOUSSOT
- 20 élèves de GS-CP dans la classe de Mme JEANNOT
- 24 élèves de CE1-CE2 dans la classe de Mme BREUILLARD
- 19 élèves de CM1-CM2 dans la classe de Mme BERNET et MINY

Organisation pédagogique pour l'année 2022/2023:

Prévisions pour septembre 2022 :	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Mme Doussot	2	13	8							23
Mme Jeannot				13	7					20
Mme Breuillard						13	11			24
Mmes Bernet/Miny								14	5	19
Total	2	13	8	13	7	13	11	14	5	86

Remarques :

- Les membres se questionnent sur les raisons de cette hausse d'effectifs. L'après Covid ?
- M.Hergas l'explique notamment par l'amplitude plus grande des horaires du périscolaire et par le besoin des familles de se recentrer sur leur territoire.
- M.Demangeon explique que 2 élèves habitant Oyrières l'année passée et étant venus un petit moment à Bouhans sont repartis à Autrey depuis la rentrée.
- Mme Miny réajuste le tableau et explique que celui-ci a été réalisé à partir des fiches de renseignements données par les familles à la rentrée. L'école n'est pas encore au courant de ce récent changement d'adresse.
- M.Mandigon fait remarquer le nombre assez important d'élèves ne faisant pas partie du regroupement (le Syndicat scolaire paie la scolarité de ces élèves).
- M.Hergas évoque des élèves du regroupement qui sont sûrement scolarisés ailleurs et pour lesquels le Syndicat ne finance pas leur scolarité, cela doit s'équilibrer.
- Mme Miny précise qu'elle a envoyé aux mairies une enquête de prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2022, il y a une quinzaine de jours. Elle les remercie de répondre à ces enquêtes pour début novembre le plus précisément possible (à l'élève près) car les prévisions d'effectifs sont à renvoyer à la DASEN dans ces délais. Mme Miny remercie les mairies qui lui ont déjà répondu.
- Mme Bouchard explique qu'à Broye-lès-Loups, il y aurait 3 nouveaux enfants et une naissance à venir.

#### 4) Règlement intérieur de l'École

Le règlement intérieur de l'école a été rerédigé en globalité par l'équipe enseignante en s'appuyant sur le nouveau règlement départemental.

Le règlement a été joint à la convocation à tous les acteurs du Conseil d'école pour éviter une relecture intégrale et ne traiter uniquement que les sujets posant question lors du premier Conseil.

Pas de modifications ou de remarques éventuelles.

Vote du règlement à l'unanimité.

Chaque famille recevra un exemplaire du règlement intérieur de l'école pour signature avant les vacances si possible (cf pièce jointe).

## 5) Projet d'Ecole

Le Pôle Educatif des 4 Vallées avait été retenu l'année passée pour un nouveau dispositif évaluatif qui aura lieu dorénavant tous les 5 ans : l'évaluation d'école.

Pour cette évaluation, le Pôle était accompagné des écoles de Rigny, de Nantilly, de Mantoche et d'Essertenne.

Dans un premier temps, un rapport d'auto-évaluation commun aux 4 écoles était à rédiger par les directrices. Il a été finalisé en collaboration avec tous les partenaires de l'école (parents d'élèves, élèves, personnel du périscolaire, intervenants) par l'intermédiaire de questionnaires ou d'entretiens.

Puis des observateurs extérieurs (Inspecteurs, Formateurs, Directeurs...) sont venus analyser le fonctionnement de l'école le 10/05/22.

Des rencontres avec les acteurs de l'école ont alors été organisées avec les observateurs.

L'ensemble de l'évaluation a été plutôt positive pour notre Pôle. Un point d'amélioration et de progrès avait été tout de même pointé par les évaluateurs et évoqué au dernier Conseil d'Ecole de juin dernier : la pauvreté de notre Pôle en équipement numérique par rapport aux autres écoles du secteur.

Afin de palier à ce manque d'outils numériques, l'équipe enseignante s'était vraiment efforcée, depuis plusieurs années, de faire des économies concernant les fournitures scolaires (manuels, bancs, jeux éducatifs...) afin de transférer les reliquats dans un programme de réinvestissement informatique validé en Conseil d'Ecole en octobre 2013. Malheureusement, ce programme de réinvestissement informatique n'a jamais vraiment vu le jour.

En effet, une somme importante a été volontairement non utilisée depuis près de 10 ans par l'équipe enseignante (limitation d'achats de jeux pour petits, en CM il n'y a pas eu d'achat de manuels de maths-français ou autres depuis 10 ans...): entre 2013 et 2021, environ **9430€** ont été économisés par les maitresses pour l'investissement dans le numérique.

Budget Prévisionnel en 2020	Utilisé	BP 2021	utilisé	BP 2022	
6067 fourniture scolaire	3 000,00	1 896,11	4 000,00	2 465,30	4 000,00
					La Librairie, Fourot, Manutan

Pour amoindrir ce retard dans les outils numériques, un projet d'équipement numérique subventionné à 70% par l'état, acté par le Syndicat scolaire, avait été rédigé intégralement par M. Mendez-Vaquero l'année passée en suivant les conseils de M.Grappotte (ERUN de circonscription). Grâce au « Plan de relance-France relance » subventionné par l'Etat, pour un achat d'équipement informatique d'une valeur de 7000€, le Syndicat scolaire aurait dû avoir à payer 2200€ environ.

Cependant, ce projet ficelé et qui était à rendre avant fin novembre 2021 n'a pas été validé en finalité : la subvention n'a pu être touchée l'an passé pour l'achat de vidéoprojecteurs et de nouveaux ordinateurs, pourtant indispensables de nos jours dans les classes.

Heureusement, l'Etat a décidé de reconduire encore pour une année ce « Plan de relance » et, avec l'accord des élus du Syndicat scolaire en septembre, M.Mendez-Vaquero a rédigé à nouveau le projet intégral. Malheureusement, il a prévenu Mme Leblanc et l'équipe enseignante que les prix ont bien augmenté depuis l'an passé et que les devis ne sont plus les mêmes, 60€ de plus par VPI environ.

### Remarques :

*-Mme Leblanc s'inquiète de ne pas avoir de nouvelles récentes de M.Mendez-Vaquero et demande quelle est la date butoir pour pouvoir obtenir cette subvention.*

*-Mme Miny explique que deux devis de chez Fourot sont à l'étude et que le dossier doit suivre son cours. La date ultime est à la fin du mois de novembre. Le problème étant peut-être que le Syndicat scolaire ne peut avancer une telle somme.*

*-Mme Leblanc confirme les deux devis (un à 6000€ et quelques avec des vidéoprojecteurs « normaux » et l'autre à un peu plus de 7000€ avec des vidéoprojecteurs interactifs). Mme Leblanc confirme que le problème est que la subvention de l'Etat ne sera accordée qu'en apportant des preuves d'achat : le Syndicat est en attente d'une facture acquittée pour obtenir la subvention. C'est de cela que Mme Leblanc n'a pas de nouvelles. Le Syndicat ne pourra financer le matériel avant le vote des budgets 2023 (en début d'année 2023), or si l'on attend cette date, il sera trop tard pour toucher la subvention.*

*-M.Demangeon demande si chez Fourot accepte de réaliser des factures en anticipant les achats. M.Demangeon ajoute que si nous sommes subventionnés, il faut toujours choisir les devis le plus chers.*

*-Mme Bouchard se propose d'aller voir M.Carnet (Directeur de chez Fourot) pour faire avancer les choses.*

*-Mme Leblanc et Mme Miny expliquent que le Syndicat par l'intermédiaire de M.Mendez-Vaquero est déjà en relation avec M.Carnet pour gérer ce dossier.*

*-Mme Miny ajoute que M. Mendez-Vaquero aurait dû être présent à ce Conseil pour nous apporter davantage d'explications mais il est souffrant et n'a pu être présent ce soir.*

*-M.Hergas demande qui s'occupe de reprendre contact avec M.Mendez-Vaquero pour en savoir davantage.*

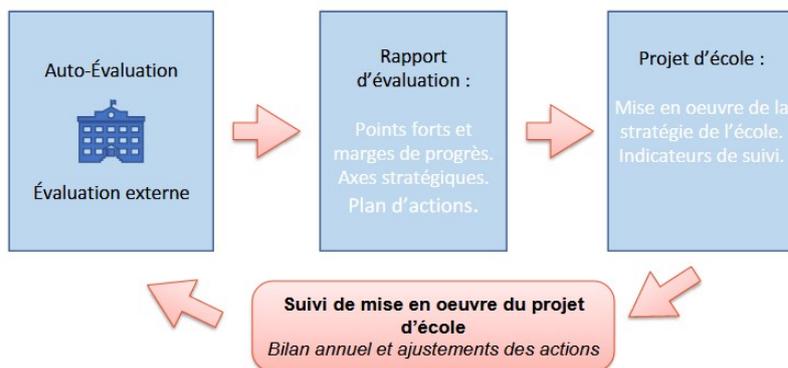
*-M. Mandigon propose de le contacter aussitôt par message.*

-Mme Leblanc réussit à contacter son vice-président également par message : celui-ci lui précise par SMS que le projet est à valider avant la date limite du 30 novembre 2022. M.Mendez-Vaquero s'était renseigné auprès du rectorat concernant la subvention : il faudra environ 1 mois à la réception des factures d'achats pour que le Syndicat touche la subvention.  
-L'assemblée est d'accord pour dire qu'il ne faut pas louper cette opportunité d'aide financière.

-Suite à cette évaluation-école, un nouveau projet d'école de secteur vient d'être rédigé par l'équipe enseignante avec l'appui de l'équipe de circonscription.



## CONCLUSION : UNE ARTICULATION COHÉRENTE ÉVALUATION D'ÉCOLE - PROJET D'ÉCOLE



-Présentation des différents axes du projet d'école par Mme Miny et des fiches actions rédigées par l'équipe enseignante pour l'année 2022/2023 par Mmes Breuillard et Jeannot (cf pièces jointes).

### Remarques :

-M.Mandigon se renseigne comment sera financé le reste des dépenses pour recevoir cette compagnie de théâtre (pour les héberger, les restaurer...)  
-Mme Miny explique qu'elle sollicitera sûrement un petit peu l'Association de Parents et qu'elle mettra en place des actions telles que la vente d'agrumes, de photos de classe ou autres... pour s'autofinancer.  
-M.Mandigon suggère de demander assez tôt aux communes (avant le vote des budgets) si un appel aux subventions pour ce projet devait avoir lieu.

## 6) Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

### APC :

Les enseignants doivent réaliser 36h d'APC sur l'année.

Activités pédagogiques complémentaires (mises en place depuis septembre 2013) sous forme:

- ▶ Aide aux élèves
- ▶ Méthodologie
- ▶ Activités en lien avec le projet d'école

Ces activités sont organisées en groupes restreints de 8h20 à 8h50.

### Remarques :

-M.Mandigon se questionne sur le fait que, pour profiter de ces temps d'APC, les familles doivent emmener leur enfant en voiture le matin pour 8h20.  
-Mme Miny explique qu'effectivement, il n'y a pas de ramassage de bus pour les enfants concernés. La plupart des familles accepte de faire le déplacement mais il est certain que pour certaines familles cela peut poser problème. L'horaire du matin a toujours été privilégié étant donné que le Pôle a des horaires scolaires décalés par rapport aux autres écoles (début des enseignements à 9h). Le problème de ramassage de bus serait le même si les APC étaient placés de 12h à 12h30 (ce serait également compliqué pour la gestion de la cantine) ou de 17h à 17h30 (les enfants seraient sûrement moins réceptifs à cet horaire).

## 7) Sorties pédagogiques

-Les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont assisté respectivement aux spectacles « Hip Hop » et « Dans la peau de Cyrano » dans le cadre du Festival en Arc les 12 et 16/09/22 . Le spectacle « Hip Hop » était très vivant, très rythmé et les élèves ont bien adhéré. « Dans la peau de Cyrano » a bien plu également aux élèves : ce fut une sacrée performance d'acteur à alterner différents rôles avec de l'humour et de beaux messages sur la différence et, bien sûr, en fil rouge les paroles d'E.Rostand. Le transport et les entrées ont été financées par la Coopérative scolaire (une petite contribution de 2€ a été demandée aux familles).

-La classe de CE2-CM1-CM2 s'est rendue mardi 04/10/22 à Argillières pour une randonnée de 12 kms dans le cadre de la quinzaine de la randonnée (Argillières-Fouvent-le-Bas-Trécourt). Le transport a été pris en charge intégralement par la Coopérative scolaire.

-La classe de CM1-CM2 se rendra jeudi 20/10/22 au cross du collège Delaunay dans le cadre de la liaison CM1-CM2-6<sup>ème</sup>. Les transports seront également financés par la Coopérative scolaire.

### Remarques :

-Mme Aubry explique que son fils qui est en 6<sup>ème</sup> a bien aimé « Dans la peau de Cyrano ».

-Mmes Rigollot et Pagani confirment. Mme Rigollot ajoute que la rando a également bien plu aux enfants et que ceux-ci n'étaient même pas trop fatigués le soir malgré les 12 km.

-Mme Miny rappelle la Visite du site de mémoire du Vieil-Armand du 24/05/2022 avec sa classe de CE2/CM1/CM2.

Le Souvenir Français avait en effet proposé à Mme Miny de financer entièrement ce projet : visite + 100% du transport. Un grand merci à l'Association du Souvenir Français pour les enfants. A la demande de M.Saccomani, les élèves avaient rédigé un écrit sur le HWK (leur ressenti, ce qu'ils ont pu découvrir...) en toute fin d'année scolaire dernière afin de le transmettre, en retour, au Souvenir Français (au siège à Paris) qui a financé intégralement cette sortie pédagogique. Mme Miny espère que M.Saccomani a bien reçu cette production en retour (transmis dans la boîte aux lettres de la mairie le dernier jour d'école).

-Salon du livre 2023 :

-Mme Chalumeau, libraire de « La librairie » de Gray a contacté Mme Miny cet été pour lui proposer un partenariat dans le cadre du Salon du livre 2023.

Mme Miny explique que Mme Chalumeau a pensé à la mairie d'Autrey pour lui proposer l'opportunité d'être partenaire du Salon en accueillant un auteur dans une/plusieurs classes de sa commune, sous réserve de verser à la mairie de Gray une participation de 700€. L'an passé, c'est la mairie de Charcennes qui a été partenaire. Les frais divers (hébergement, restauration etc) font partie du projet salon du livre et ne peuvent pas être amoindris : les auteurs se déplacent tout au long du week-end et c'est le comité « Au Gray des Mots » qui se charge du logement et des trajets.

L'école pourrait, elle, prendre en charge la rémunération de l'auteur au tarif de la charte des auteurs, qui est de 250€ par demi-journée (soit le matin, soit l'après-midi, soit la journée complète pour 500€). La rencontre des enfants avec l'auteur se ferait le vendredi, la veille du Salon du Livre.

Mme Chalumeau a expliqué à l'équipe enseignante que si la mairie et l'école souhaitent organiser « seule » une manifestation de ce type, le coût serait beaucoup, beaucoup plus élevé.

-L'assemblée de parents et d'élus trouve ce partenariat tout de même assez onéreux.

-Mmes Jeannot et Miny expliquent qu'elles ont déjà reçu des auteurs dans leur classe par le passé et que cette expérience est toujours très enrichissante pour les enfants.

-Mme Pagani demande si l'auteur ne peut pas venir uniquement pour l'intervention dans les classes, sans le partenariat avec la Mairie de Gray qui coûte 700€.

-Mme Miny explique que ce partenariat est nécessaire pour obtenir des « tarifs préférentiels » et pouvoir accueillir un auteur dans les classes.

-Mme Bouchard demande si ce projet se fera dans toutes les classes.

-Mme Jeannot répond que cela dépend des auteurs invités (différents auteurs chaque année) et à quel public sont adaptés leurs albums/ouvrages/BD... Mme Miny précise également que cela dépendra du financement à la ½ journée ou à la journée complète.

-Mme Miny demande au nom de l'équipe enseignante si le projet peut être évoqué en conseil municipal.

-Mme Leblanc répond à Mme Miny de rédiger une lettre de demande au Conseil Municipal d'Autrey mais d'adresser également cette lettre aux Conseils Municipaux des autres communes qui pourraient être, elles-aussi, intéressées par le projet.

-Mme Todeschini pense que ce projet serait davantage réalisable dans la commune où est implanté notre Pôle.

## 8) Prévision d'un éventuel Cycle natation

-Les classes de (CP)/CE1/CE2/CM1/CM2 devraient bénéficier d'un enseignement natation au 3<sup>ème</sup> trimestre le vendredi matin.

Cependant, pour assurer ces enseignements, il est nécessaire que nous soyons accompagnés de parents volontaires, agréés par l'Education Nationale.

Mme Collinet, Mme Thiébaud et un papa d'élève s'étaient portés volontaires l'an passé pour passer l'agrément. Un grand merci pour leur bénévolat. Cependant le papa d'élève agréé a déménagé et nous n'avons pas eu connaissance d'autres candidatures pour passer l'agrément en tout début d'année scolaire. Une seconde session de formation devrait être proposée, espérons que nous trouvions des volontaires disponibles d'ici-là car il n'est pas certain d'avoir un nombre suffisant de parents d'élèves agréés pour suivre le cycle. Celui-ci dépendra également du financement possible ou non du projet par l'Association de parents (5 aller-retours financés l'année passée) et par la Coopérative scolaire (7 aller-retours financés en 2021-2022).

#### Remarques :

-Mme Miny précise qu'elle a proposé à Mme Jeannot d'emmener ses élèves de CP si le cycle peut avoir lieu. En effet, l'effectif d'élèves de CP étant peu important (7), l'effectif total avec les CE et CM serait de 50 élèves. La capacité du bassin peut accueillir 50 enfants. Mme Miny encourage cet enseignement dès le CP (voire dès la GS certaines années même) pour familiariser les enfants le plus tôt possible avec le milieu aquatique d'autant plus que, si celui-ci se concrétise, le coût des transports ne serait pas plus conséquent (le bus serait rempli et rentabilisé au maximum).

-L'assemblée est d'accord avec ce projet de faire profiter les élèves de CP de ce cycle natation.

-Mme Bouchard souhaite intervenir concernant les transports pour la natation: étant donné que ce sont des enseignements obligatoires, ce n'est ni à l'Association ni à la Coopérative scolaire de payer les transports. Ce devrait être à la Com Com de financer ce projet. En Côte d'Or, le transport pour se rendre à la piscine est pris en charge par la Com Com.

Mme Bouchard explique qu'elle a rencontré M.le Député, Antoine Villedieu, pour lui en parler et qu'elle lui a fait ensuite un courrier à sa demande. Mme Bouchard doit obtenir la réponse de M. le Député le lendemain pour savoir si la Com Com peut prendre les transports en charge ou s'il est possible de recevoir une subvention.

-Les élus doutent d'une réponse positive car la Com Com du secteur graylois n'a pas la compétence scolaire.

-Mme Rigollot évoque le passage d'un « Bus piscine » dans certaines écoles haut-saônoises. Serait-ce une alternative envisageable ? Le problème étant que les élèves y vont 5 par 5 (organisation compliquée) et que le problème du financement serait peut-être le même.

-L'équipe enseignante ajoute que les créneaux natation à la piscine de Gray sont précieux, il serait dommage de les perdre.

### **9) Association de Parents d'Elèves et Amis de l'école**

-Mme Bouchard explique que l'Association a fait une bonne année.

+ La Soirée des Années 80 a rapporté 1300€ (à refaire)

+ A la réunion du Comité des Fêtes, il a été décidé que l'Association tiendrait le stand de vin chaud (comme l'année passée) au marché de Noël ; il y aura aussi un stand de créations des élèves (réalisées en classe avec les maitresses), un stand photo et le Père Noël

+ Vente de sapins : distribution le 2 décembre. M.Ringuet, Mounier, Saccomani et les employés communaux seront sollicités pour leur aide. Remerciements à l'avance.

+Vente de fromages : distribution le 16 décembre

+Carnaval : jour de mardi gras

+Foire artisanale à Poyans

+Kermesse : 30 juin

+Voyage scolaire de fin d'année en projet

#### Remarques :

-Mme Rigollot demande si Mme Tamisier referra des décorations de Noël cette année et si c'est le cas, s'il est possible que les objets des enfants soient réservés car l'année passée il manquait les prénoms des enfants.

-Mme Bouchard explique que Mme Tamisier a reçu, à sa demande, une subvention de l'Association pour faire des activités créatives sur l'année scolaire et sera aidée financièrement pour les objets de Noël également.

-Mme Thiébaud demande à Mme Miny de faire un mot dans le cahier de liaison pour que les parents réservent les objets de la garderie.

-Mme Miny répond que l'équipe enseignante s'occupe déjà de rédiger les mots de réservation pour les objets réalisés durant le temps scolaire. Cette demande concernant le périscolaire sera transmise à ce moment-là à Mme Tamisier qui gère ses décorations.

-Mme Paganì rapporte les propos de Mme Tamisier : il n'est pas sûr que Mme Tamisier propose autant de créations que les années passées car Mme Tamisier dit avoir beaucoup d'enfants à gérer le matin et le soir.

-Mme Leblanc répond que le nombre d'enfants est gérable : les enfants ne sont pas très nombreux le soir (une dizaine en moyenne) et que le matin, certes il y a plus d'enfants, mais Mme Tamisier n'est pas toute seule, Mme Munier est bien présente également pour s'occuper des enfants à ce moment-là.

-En parlant de sapins de Noël, Mme Miny demande quelle commune offre cette année le sapin pour mettre dans le hall de l'école. Rappel : en 2014 c'est Autrey qui avait offert le sapin à l'école, en 2015 c'est la commune de Bouhans, en 2016 la commune

d'Attricourt, en 2017 la commune de Fahys-les-Autrey, en 2018 la commune d'Autrey, en 2019 la commune de Lœuilley, en 2020 la commune de Poyans, en 2021 ce fut M. Jorand.

-Mme Bouchard contacte dès demain M. Nicole pour lui demander si Broye-lès-Loups peut prendre en charge l'achat du sapin pour l'école pour cette année 2022.

-M. Jorand se repropose une nouvelle fois si nécessaire.

-Remerciements (en avance) de l'équipe enseignante adressés à la commune de Broye-lès-Loups et à M. Jorand pour la réitération de sa proposition.

## 10) Divers

-Remerciements aux communes, aux élus, à M. Saccomani, au Syndicat des Ecoles, à Mme Leblanc, à M. Mendez-Vaquero qui assurent le financement des frais de fonctionnement de notre Pôle ainsi que les travaux divers. Remerciement également à M. Vauris qui a réparé le toit de la structure de jeux toboggan de la cour maternelle.

-Alerte incendie : plusieurs exercices d'évacuations doivent être réalisés en cours d'année dont un dans le premier mois. Le 1<sup>er</sup> exercice (enseignantes prévenues) a eu lieu le 30/09/22 le matin. Tout s'est bien passé. Les petits ont particulièrement bien réagi.

-De même, une alerte confinement aura lieu dans les semaines à venir et une alerte attentat-intrusion se fera en simultané dans toute l'académie très certainement en décembre.

Les élèves seront préparés et prévenus de ces alertes dans un premier temps. Une 2<sup>ème</sup> alerte « surprise » aura lieu un peu plus tard.

### Remarques :

-Mme Miny recherchera très certainement des volontaires pour participer à cet entraînement (en tant qu'observateur, assaillant...).

-Mme Moussu se propose d'y participer.

-Mme Miny se questionne fortement concernant l'assurance des biens et des personnes de l'école. Le syndicat scolaire assure le bâtiment "école" (assurance Groupama) et jusqu'à l'année dernière l'Association de Parents assurait le personnel, les élèves et les biens achetés par l'Association et la coopérative avec le contrat d'Assurance APAC (souscrite depuis bien avant 2011). Une école est nécessairement associée à un organisme, une association ou affiliée à l'OCCE ou à l'USEP pour pouvoir gérer de l'argent et assurer les élèves ou personnels.

Jusqu'à maintenant donc, l'Association de Parents payait cette assurance établissement qui couvre les élèves, le personnel, les accompagnants lors des sorties, le matériel...

Cependant, après s'être renseignée, l'ancienne Présidence du Syndicat scolaire avait expliqué au nouveau bureau de l'Association qui se questionnait sur ce contrat, que cette assurance établissement faisait « doublon » avec l'assurance Groupama. Le contrat APAC n'a donc pas encore été renouvelé pour cette année scolaire 2022/2023 et une relance de l'assurance nous a été envoyée. Qu'en est-il réellement ? Mme Miny souhaite s'assurer au plus vite que l'ensemble des biens, des bâtiments mais surtout des personnels, des élèves, des stagiaires, lors de sorties scolaires ou non... soient bien assurés, il en va de sa responsabilité et de son devoir. C'est pourquoi, Mme Miny a pris contact récemment avec Mme Leblanc et l'Association de Parents. Mme Miny souhaitait également un exemplaire des contrats (difficile de s'y retrouver sans écrit).

### Remarques :

-Mme Miny précise que Mme Leblanc lui a bien transmis aussitôt le contrat d'assurance pris par le Syndicat scolaire « Multirisque Etablissements d'Enseignements » sous version numérique et l'en remercie vivement.

-Mme Leblanc explique qu'elle s'est elle-même renseignée auprès de GROUPAMA et qu'effectivement les personnels et les élèves durant le temps scolaire ne sont pas pris en charge.

-Mme Bouchard s'interroge sur le fait de demander alors une assurance individuelle à chaque élève. Celle-ci ne sert à rien.

-Mme Leblanc explique que l'assurance personnelle prendra en charge une paire de lunettes cassées mais ne prendra pas en charge si un accident de bus en sortie scolaire devait avoir lieu.

-Mme Bouchard propose alors de contacter l'APAC dès le lendemain et de tenir informée Mme Miny.

-Remerciements de l'équipe enseignante pour ces démarches d'une extrême importance.

- Mme Miny a créé un blog depuis un peu plus de 3 ans afin de favoriser encore plus la communication et les échanges entre les parents et les élèves mais aussi entre l'école et les familles, toute l'équipe éducative. N'hésitez pas à le consulter !

<http://prim-autrey-les-gray.ac-besancon.fr/>

-Mme Aubry demande s'il n'est pas possible de mettre un miroir (ou un autre système) en face des passages piétons, à la sortie de l'école car les bus cachent complètement la visibilité. Les enfants (comme les adultes) doivent s'avancer au milieu du passage piéton pour voir si un véhicule arrive, c'est très dangereux notamment quand les enfants rentrent seuls.

-Mme Leblanc explique que les enfants voient tout de même bien, avant de débiter leur traversée, le côté par où le danger arrive en premier.

-Mme Miny explique qu'elle avait envoyé déjà un message de sécurité le 05/09/22 à tous les parents mais plutôt concernant la traversée très dangereuse des enfants et des adultes entre les bus.

Madame, Monsieur les Parents d'Elèves,

Pour la sécurité de vos enfants, nous vous remercions de **laisser la priorité aux élèves et à leurs accompagnatrices de bus devant l'école et au niveau du petit portillon.**

De plus, nous vous rappelons qu'il **est strictement interdit de traverser la route entre les bus à 12h et à 17h.** Des barrières ont été installées les années précédentes en raison de nombreux incidents !

Merci de respecter ces règles de comportement.

Bien cordialement,

L'équipe enseignante, le Syndicat des Écoles.

-Mme Leblanc précise, qu'à l'ouverture du Pôle, il avait d'ailleurs été décidé que les enfants dont les parents venaient en voiture devaient sortir par l'arrière de l'école pour davantage de sécurité.

-A l'unanimité, l'Assemblée est d'accord pour dire que cette sortie par l'arrière est impossible à la vue du nombre de voitures de parents (ou autres responsables d'enfants) garées sur le parking (place du village) à chaque heure d'entrée/sortie des enfants. Il est impossible de garer plus de 3 ou 4 voitures en haut, derrière l'école.

-Mme Thiebaut souhaite parler des gros problèmes survenus depuis plusieurs semaines dans les transports scolaires. Suite à des comportements inacceptables dans le bus, qui ont conduit son enfant de 5 ans à ne plus vouloir prendre le bus et à avouer à sa maman qu'il aimerait mieux « se tuer », Mme Thiebaut a écrit une lettre au Conseil Régional. Mme Chauvelot-Duban a rappelé Mme Thiebaut pour en discuter et Mme Leblanc pour lui demander de faire un courrier aux parents.

-Mme Leblanc explique qu'elle n'est pas présente dans le bus et qu'elle n'est pas en mesure de savoir qui sont les auteurs de ces comportements de violence et/ou de vandalisme. L'an passé, des familles ont mis en doute les paroles de Mme Leblanc qui n'était pas témoin directe des méfaits. Mme Leblanc propose alors de faire un courrier à l'ensemble des parents.

-M. Mandigon est également intervenu auprès de certains élèves et parents concernés.

-Mme Rigollot explique que lorsque le chauffeur a été remplacé par une autre chauffeuse de bus, celle-ci a avoué qu'elle n'avait jamais vu cela en 40 ans de service.

-Mme Moussu explique à l'assemblée que sa fille ne prend plus le bus non plus depuis qu'on lui a demandé de soulever sa jupe.

-D'autres parents ajoutent alors que des enfants se détachent et se déplacent sans arrêt durant les trajets, que certains enfants, même des petits de maternelle de 4 ans, ont un vocabulaire grossier/vulgaire. Il est déjà arrivé que des chaussures volent dans le bus durant le temps de conduite, que des crachas ou des coups soient échangés... Les enfants font la hola quand le bus passe sur les dos d'âne...

-L'ensemble de l'assemblée et l'équipe enseignante est atterrée d'entendre de tels propos ! Unanimement, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut que ces agissements violents et insécuritaires pour tout le monde cessent immédiatement ! Certains agissements sont une forme de harcèlement !

-Des parents demandent un accompagnateur dans le bus.

-Mme Leblanc explique que les accompagnateurs ne sont pas obligatoires dans les bus.

-M. Hergas demande alors qui est garant de l'identification de ces acteurs de violence, de non-respect du règlement et de vandalisme.

-Mme Leblanc répond que c'est au chauffeur d'envoyer des rapports à la région mais le chauffeur ne dit rien. La remplaçante du chauffeur a même reçu une lettre de plainte (des parents contre elle).

-M. Hergas pense qu'il est difficile pour le chauffeur de conduire de façon sécuritaire en regardant derrière lui les enfants irrespectueux.

-Mme Leblanc accorde que cela n'est pas facile mais, ayant fait elle-même les tournées de bus pour le Pôle durant de nombreuses années, elle a eu aussi ce type de problème à gérer.

-M. Hergas demande quel est le règlement de référence et comment sont échelonnées les sanctions.

-Mme Leblanc répond que les parents reçoivent un avertissement puis la carte de bus peut être confisquée. L'an passé, deux enfants ont eu 3 jours la carte confisquée. C'est le règlement de la région qui doit s'appliquer.

-M. Hergas conclut en suggérant à Mme Leblanc de cibler et d'énumérer les sanctions en fonction de chaque incident sur le courrier qui sera adressé aux familles. Les parents seront ainsi avertis des conséquences.

Remerciements et clôture de séance à 22h00.

**Date de la prochaine réunion :**

30/01/2023

Fait à Autrey, le 17/10/22 :

Signatures :

Les Parents :

Les Elus :

Les enseignantes :

Date de la prochaine réunion :

30/01/2023

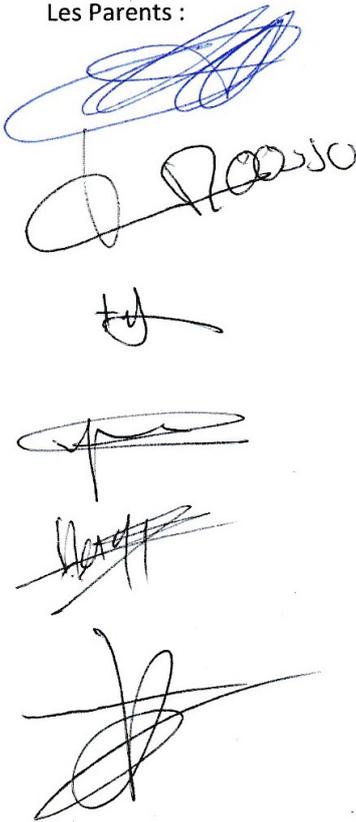
Fait à Autrey, le 17/10/22 :

Signatures :

Les Parents :

Les Elus :

Les enseignantes :



La Directrice, Mme Miny

